

Source : Lemaitre, Jean, « Nicolas et Jacques Marcotte, pionniers du Canada », *Bulletin des Amis du vieux Fécamp*, 1968-1969 ; pp 37-40.

NICOLAS ET JACQUES MARCOTTE PIONNIERS DU CANADA

par M. JEAN LEMAITRE,
Président de l'Association.

Il nous a semblé utile d'informer nos membres de l'odyssée de Nicolas et Jacques Marcotte, partis pour coloniser la Nouvelle-France, en 1667. Aussi, nous donnons ci-après un extrait de la conférence donnée en avril 1968, à Québec, devant l'association des familles Marcotte, par notre président.

Au départ de Nicolas et Jacques Marcotte, sur le plan national, Louis XIV commence la guerre de dévolution, pour reprendre les Pays-Bas à l'Espagne, du droit de Marie-Thérèse, son épouse, dont le père, Philippe IV, s'était remarié.

Colbert régit les finances depuis bientôt sept ans et sa politique de déflation rend l'argent rare et gêne les transactions au point que Madame de Sévigné, en ses lettres à Madame de Grignan, sa fille, se plaint de ses embarras financiers et s'emporte contre ses fermiers et ses paysans : « Il ne faut compter, avouait-elle, que sur le quart de son revenu... Quand on demeure chez soi et qu'on n'y mange point ses denrées, je ne sais trop bien comment on peut faire ». Voilà qui nous donne la température de l'époque. Les ventes, par suite de la rareté de l'argent, se ralentissent. A la campagne surtout, la propriété ne change pas de mains. Louis XIV a senti le danger et prescrit aux abbayes de reconstruire et de restaurer pour donner du travail. Lui-même donne l'exemple avec Versailles et l'Hôtel des Invalides. Mais cela ne suffisait pas. Il conseille le départ pour les terres lointaines. La France a, à ce moment, 70 vaisseaux de guerre, beaucoup de navires corsaires, rivalisant avec les flottes anglaise, hollandaise et espagnole, et capable de protéger les convois se rendant aux colonies, Indes Orientales, Afrique et Amérique.

La ville et le port de Fécamp étaient, à leur échelle, le reflet de la France. En 1667, Fécamp comptait : 41 corsaires, 45 terreneuviers, 17 navires pour les expéditions coloniales, 107 pour le commerce, 54 pour la droguerie (entendez épices et tous produits végétaux pour l'art de la médecine) et une quantité assez grande de bateaux de petite pêche que les archives ne précisent pas. Mais, si la marine marchait à souhait, il

Il faut dire que la récente fondation du Havre voulue par François I^{er} au siècle précédent, avait pompé la population de Fécamp qui de 16.000 au début du XVI^e siècle, était tombée à 8.000 âmes environ pour les dix paroisses de la ville. De ce chef, le commerce avait subi un ralentissement notable. En plus de cela, Louis XIV avait enlevé les revenus affectés aux maladreries et léproseries, nombreuses dans la région, pour les donner aux hôpitaux du Havre. Certes, les léproseries étaient devenues sans objet, cette hideuse maladie, apportée par les croisades, ayant heureusement disparu depuis plusieurs décennies, mais leurs revenus avaient été constitués par les familles de la région fécampoise en faveur ou mémoire de ceux atteints par ce mal, ou même par des donations du monastère de Fécamp. C'était la communauté fécampoise qui s'en trouvait frustrée. Une intervention faite auprès du roi par les moines demeura sans résultat. Devant la décision du roi, le plus grand seigneur pouvait peu. Et pourtant, l'abbaye de Fécamp, qui avait possédé des biens en Angleterre, biens perdus après 1204, lorsque le duché revint à la France, cette abbaye, dis-je, possédait encore à cette époque de très vastes domaines en Normandie, avec manoir abbatial à Rouen et hôtel à Paris. Elle fut, avec Fontevraut, et jusqu'à la Révolution, la plus riche abbaye de France, et justifiait alors le dicton :

De quelque côté que le vent vente,
L'abbaye de Fécamp a rente.

Fort de son exemption, c'est-à-dire délivrée de toute juridiction ecclésiastique, ne relevant donc que de Rome, elle portait dans son blason aux trois mitres d'or sur fond d'argent, la crosse d'abbé à la volute tournée au dehors. Elle règne sur les ports de Fécamp et Veulettes, y nomme des vicomtes chargés d'y percevoir dîmes et taxes et d'y faire respecter l'ordre. Elle compte, en 1667, 70 moines environ. Elle devait verser la moitié du revenu abbatial à l'abbé commendataire nommé par le roi. Elle faisait l'aumône journalière à 1.500 pauvres et pèlerins. Elle devait entretenir les forts, ports, bâtiments, rivières, terres et bois, ce qui l'obligeait à payer un personnel nombreux.

Du fait de son attachement aux ducs de Normandie, dont elle garda la nostalgie pendant longtemps, les rois de France semblent l'ignorer : ils la jugent trop normande. D'ailleurs il faut dire que l'union de la Normandie et de la France ne fut d'abord qu'un mariage de raison avant de devenir un mariage d'amour.

Néanmoins, pendant cette crise du milieu du XVII^e siècle, l'abbaye fait ce qu'elle peut pour assurer la prospérité relative de sa région, mais la culture nourrit juste son homme et le commerce connaît plutôt le marasme. Seul le port semble garder une certaine activité.

Voilà le climat dans lequel se trouvait la population fécampoise au moment où Nicolas Marcotte et son frère Jacques prennent la décision de s'expatrier. Fécamp, à l'époque de leur départ, en plus de l'abbatiale, compte dix paroisses, plus cinq prieurés. En 1669, les capucins viendront fonder, eux aussi, un couvent et, plus tard, les filles de Sainte Jeanne de France s'établiront à Fécamp sous le nom d'Annonciades.

Il y avait donc une vie religieuse active.

C'est sur la paroisse Saint-Léger, l'une des plus anciennes, que résidaient les Marcotte.

Marcotte, d'où vient ce nom ?

Antérieurement au XVI^e siècle, on ne le rencontre pas. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence ce moine fécampois, Hugues Margot ou Mairgot que Guillaume le Bâtard envoya auprès d'Harold pour l'amener à composition. L'échec de sa mission provoqua la bataille d'Hastings du 14 octobre 1066.

Étymologiquement, Marcotte, selon nous, vient du latin gaulois, *margus*, qui veut dire jardin. *Marga* c'est aussi la terre blanche et grasse, la marne, avec laquelle on enrichit la terre.

Comme vous le savez, à l'origine, seul le nom de baptême existait : *Johannes Patri filius* ou *Johannes Petri*, Jean fils de Pierre, voilà comme on s'appelait.

Puis, à partir du VIII^e et du IX^e siècle est apparu le cognomen, le surnom, s'inspirant d'une particularité physique (*Charles le Martel*, *Pépin le Bref*, *le Roux*, *le Blond*) ou d'une terre d'origine, comme ont fait surtout les nobles, indiquant la terre dont ils étaient originaires ou propriétaires (*Guillaume de Volpiano*, *Jean de Ravennes*, *Mallet de Graville*), ou venant d'une fonction ou d'un emploi (*le Bouteiller*, *le Vavasseur*), ou d'un nom d'animal (*cheval*, *coq*, *La chèvre*) quand il s'agissait d'un éleveur. Pour Marcotte, il ne semble pas y avoir d'autre explication que celle de jardinier, d'horticulteur ou de cultivateur. Une marcotte, en effet, n'est pas autre chose qu'une branche partant du rameau-mère qu'on couche en terre et qui, lorsqu'elle prend racine, est coupée du rameau nourricier pour vivre sa vie propre. Que voilà une excellente définition, pleine de prédestination, pour ces Marcotte transplantés au Canada et qui, par-dessus l'Atlantique, ont fait souche, une souche plus puissante que celle de l'arbre premier, pour recommencer une vie nouvelle, riche et pleine de vie en cette terre de la Nouvelle-France, devenue une terre d'hommes de génie et de saints.

Et c'est ainsi que le surnom devint leur nom et, au XVI^e siècle au plus tard, lorsque François I^{er} obligea les paroisses à dresser les actes de catholicité : c'était la création de l'état civil.

Venons-en maintenant à vos ancêtres, Nicolas et Jacques Marcotte. Ils étaient fils de Charles Marcotte et de Jacqueline Boucher. Charles est né en la paroisse Saint-Léger le 26 février 1599. Charles était maître-boucher et fils de cultivateur. Il eut cinq enfants vivants et plusieurs autres morts en bas âge.

Nicolas et Jacques se trouvaient être les troisième et quatrième enfants et garçons de la famille. Les deux premiers pouvaient être pourvus, mais que restait-il aux cadets ?

Ainsi, nous pouvons trouver là une première raison de leur départ de France. L'avenir était bouché pour eux, et, sans doute, avaient-ils de l'ambition.

D'autre part, une crise, commune à toute l'Europe, avait éclaté en 1650 qui devait battre son plein en 1680 et ne devait se terminer qu'en 1730. Il fallait vivre, fonder un foyer et s'établir. Ils ne virent qu'un moyen que leur dicta leur jeunesse : partir faire fortune aux Amériques, mais pas n'importe où, et c'est là qu'intervient la prudence normande. Ils ont choisi la Nouvelle-France, marcotte elle-même de la France, avec laquelle les rapports sont si fréquents, avec la Normandie et Fécamp en particulier. Des bateaux vont régulièrement au Canada, et M. Jacques Berruyer, associé du surintendant des Finances, le fameux Nicolas Fouquet, dans des armements de navires pour les colonies possède des bateaux qui font régulièrement le voyage. Et puis, autre raison, à leurs yeux valable, le Canada, en matière religieuse, est rattaché au diocèse de Rouen. Et puis, tant de Normands, depuis Montcalm, ont pris le même chemin. Enfin, on est certain d'y retrouver la langue et les traditions françaises.

Nicolas était né le 23 novembre 1642 et Jacques le 7 octobre 1644. Ils avaient donc respectivement 25 et 23 ans quand ils décidèrent de partir.

On comprend l'émotion de la famille Marcotte quand on assista tous ensemble à la dernière messe, au banc familial, le huitième, côté évangile, près de l'autel de Sainte-Catherine, derrière celui des Le Borgne, ses amis, dont les descendants, grands armateurs, possèdent à l'heure actuelle de nombreux vaisseaux sillonnant les mers.

Ce banc familial de l'église, c'est un peu du bien de famille. Souvent, on enterre dessous les petits enfants décédés, saints innocents qui peuvent être admis dans l'église, et parfois quelque parent ayant rendu des services à la paroisse. Ainsi les morts semblent porter les vivants et leur transmettre le flambeau de la vie spirituelle. Cette messe dut être touchante et la prière fervente. Puis ce fut le dernier repas familial, le dernier Benedicite. Ce repas d'adieu dut être bien triste et l'adieu déchirant.

Quel fut le port d'embarquement ? Fécamp, sans aucune doute. Sur l'un des bateaux de Berruyer ? peut-être. Cependant, nous opinerions plutôt que nos pionniers ont pris passage à bord d'un terreneuvier allant pêcher au large de Saint-Jean, où les morutiers avaient l'habitude de faire escale, soit pour réparation, soit pour déchargement, soit pour ravitaillement. Cela ne coûtait pratiquement rien. Et puis les Marcotte avaient un certain crédit sur la place de Fécamp. Aussi est-il facile de penser qu'ils ont pu trouver place à bord d'un des voiliers en partance. Dans ce dernier cas, ils seraient partis à coup sûr vers le mois de février 1667.